

Règlement jeu concours Turkish Airlines Septembre 2023

ARTICLE 1 – Objet du concours

Ce concours a pour but d’animer les réseaux sociaux de l’Aéroport Toulouse-Blagnac et de faire découvrir la ligne Toulouse – Istanbul opéré par la compagnie Turkish Airlines. Il sera organisé à travers un jeu-concours durant le mois de septembre 2023.

ARTICLE 2 – Organisation du jeu

La société Aéroport Toulouse-Blagnac, C.S. 90 103, 31703 BLAGNAC Cedex (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours intitulé « Jeu concours Turkish Airlines Septembre 2023 » (ci-après « Jeu »), accessible sur les réseaux sociaux et la newsletter de la société organisatrice du 28/09/2023 au 05/10/2023.

ARTICLE 3 – Conditions de participation au jeu

La participation à ce jeu-concours est gratuit et est réservée à toute personne physique majeure et travaillant, résidant en France Métropolitaine, à l’exception du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles.

Une seule participation est acceptée au jeu pour la même personne. En cas de fraude, tel que les cas réprimés aux articles L.321-1 à 321-8 du code pénal ou l’usurpation d’identité, le participant se retrouvera évincé du jeu.

La participation au Jeu implique de plein droit, sans formalité et sans réserve, l’entière acceptation du règlement. Le non-respect du présent règlement entraîne l’annulation automatique de la participation.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S’il s’avérait qu’ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs dotations ne leur seraient pas attribuées et un nouveau tirage au sort sera effectué. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d’identité du gagnant avant l’envoi de la dotation. Toute fausse déclaration d’indication d’identité entraîne l’élimination immédiate du participant.

Ne seront pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont incomplètes, celles saisies plusieurs fois celles saisies après les délais prévus, ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 – Principe du jeu

Le Jeu se déroule entre le 28/09/2023 et le 05/10/2023 - 23h59. Il se présentera sous la forme d’un jeu-concours, un tirage au sort spécifique et d’un seul gagnant. Le tirage au sort aura lieu le 06/10/2023.

Un post sera publié sur les réseaux sociaux et sur la newsletter de la société organisatrice, contenant un lien vers le jeu-concours. Les participants sont invités à jouer durant les dates annoncées ci-dessus.

ARTICLE 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant désigné lors du tirage au sort sera contacté par la Société Organisatrice par email. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'absence de réception de l'email par le participant dès lors que l'adresse saisie lors de l'envoi correspond à l'adresse remplie par le participant.

Si le participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 7 (sept) jours suivant l'envoi de ce courriel, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera attribué à 1 (un) gagnant suppléant, désigné par un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 6 – Désignation du lot

Le gagnant se verra attribué un lot comprenant : deux billets d'avion pour la Turquie avec la compagnie Turkish Airlines.

Ce lot ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte et ne pourra être ni repris, ni échangé, il n'est par ailleurs ni remboursable, ni transférable, et ne peut faire l'objet de sa contre-valeur en espèce.

ARTICLE 7 : Conditions d'applications du lot

- Les billets sont offerts en Aller/Retour, pour une durée de séjour n'excédant pas 1 mois.
- Les billets sont valables 1 an à compter de la date du gain, (les places étant limitées, la réservation devra être effectuée au minimum 1 mois avant la date du voyage).
- Les billets devront être émis au plus tard le 31/12/2023.
- Hors période de haute saison, hors période de vacances scolaires et sous réserve de disponibilités.

ARTICLE 7 - Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Si les lots annoncés ne pouvaient être livrés par la Société Organisatrice pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie financière ou équivalent financier des gains ne pourrait être réclamé.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes, les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 – Litiges et réclamations

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage par la Société Organisatrice des cas prévus et non prévus.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de clôture du jeu-concours. Toute réclamation ultérieure ne saurait être prise en compte.

ARTICLE 9 – Informatique et libertés

Les données personnelles collectées (nom, prénom, email) sont traitées par ATB qui est le responsable de traitement. Ces données sont collectées dans le cadre de la réalisation du jeu concours afin de pouvoir procéder au tirage au sort et contacter les gagnants. Ces données ne sont traitées que par le personnel habilité d'ATB et ne font l'objet d'aucun transfert, communication ou utilisation à une autre fin.

Les données sont conservées 3 (trois) mois après la fin du jour concours afin de pouvoir procéder au tirage au sort et contacter les gagnants. Elles sont supprimées à l'issue.

Conformément à la Réglementation, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression) par email à dpo@toulouse.aeroport.fr. Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) »